

AVEC nous

pour défendre nos services publics

INFO-NÉGO n° 3 • TABLE CENTRALE • 9 AVRIL 2015

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC

DES ÉCHANGES ENRICHISSANTS, DES DÉBATS FORT STIMULANTS !

Près de 2500 militantes et militants du secteur public prêts à débattre du recours à la grève dans le cadre de leurs négociations avec le gouvernement québécois. Des invités de haut calibre, aux positions divergentes, déterminés à partager leurs points de vue sur cette question. Une immense chaîne humaine encerclant toute l'enceinte de l'Assemblée nationale. Décidément, l'événement *Avec nous, en action! Journée de réflexion sur la grève dans le secteur public* a connu un vif succès!

Les délégués syndicaux ont réservé tout un accueil aux trois porte-parole du Front commun, soit Carolle Dubé du SISF, Francine Lévesque de la CSN et Daniel Boyer de la FTQ. Ceux-ci ont convié les participantes et les participants à des échanges fructueux quant au nécessaire rapport de force qu'il nous faut construire pour faire entendre raison au gouvernement libéral. Devant l'entêtement de ce dernier, aucun moyen de pression ne peut être exclu. Voilà pourquoi nous devons entamer la réflexion sur le recours éventuel à la grève dès maintenant, ont-ils indiqué.

La première partie de la journée fut consacrée à des ateliers. Comment se porte le moral des troupes? Où en est la mobilisation dans les milieux de travail? Quelle condition doit-on remplir pour construire un réel rapport de force? Quels sont les obstacles à l'exercice de la grève dans le secteur public? Chaque table, regroupant une dizaine de personnes, devait débattre d'un ensemble de questions, tenter de dégager une position majoritaire et inscrire leur choix à l'aide d'un système de vote interactif. Les résultats étaient ensuite partagés en direct, provoquant à coup sûr les réactions. À la question « Est-ce que la grève constitue un moyen efficace? », les militantes et les militants ont



répondu positivement par une forte majorité, provoquant des applaudissements soutenus. L'exercice visait principalement à permettre aux militantes et aux militants de partager des arguments en vue du travail de consultation qui nous attend au cours des prochains mois.

Sur l'heure du midi, les 2500 délégués ont formé une chaîne humaine d'environ 1,5 km tout autour de l'Assemblée nationale. Le message était clair : le gouvernement ne peut ignorer plus longtemps les revendications portées par le Front commun.

« Les syndicats ne négocient pas avec l'opinion publique, ils négocient avec le gouvernement ». Et pour ce dernier, « les syndicats, c'est comme un mal de dents ». L'historien Jacques Rouillard, spécialiste du mouvement syndical, a ouvert la séance plénière de l'après-midi en dressant le portrait des négociations du secteur public au cours des 40 dernières années. De lutte en lutte, de gain en gain, les syndicats du secteur public ont définitivement fait progresser la société québécoise.

Puis, la table était mise pour le clou de la journée : un grand débat contradictoire entre l'ancien chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, la commentatrice conservatrice, Tasha Kheiriddin, et les universitaires Jean-Noël Grenier et Laurence-Léa Fontaine.

Professeur en sciences juridiques à l'UQAM, Laurence-Léa Fontaine a vigoureusement défendu le droit de grève dans le secteur public et a invité les syndicats à développer une stratégie combative dans le cadre des présentes négociations. « La seule grève efficace, c'est la grève qui dérange », a-t-elle soutenu.

Les propos de M^{me} Kheiriddin, qui contestait la légitimité économique de la grève dans le secteur public, n'ont certainement pas plus à tous. « Je suis ici pour exposer un point de vue qui existe. Vous ne l'aimez pas, probablement, mais je le dis pour que vous en soyez conscients, pour que ça vous aide dans vos délibérations », a-t-elle déclaré devant les protestations polies de la salle. Tout en exprimant leur désaccord avec sa pensée, certains participants ont tenu à saluer son courage d'être venue défendre ses arguments devant une assemblée plutôt hostile.

Gilles Duceppe a, pour sa part, souligné que la grève était un moyen ultime, mais tout de même légitime. En autant que ce soit réellement l'aspiration des salariés, le recours à la grève constitue un outil indéniable pour en arriver à un règlement. M. Duceppe a profité de l'événement pour lancer une flèche au président du Conseil du trésor : « M. Coiteux voit seulement la réalité dans les chiffres sur une feuille. Mais il y a des réalités humaines qui existent en dessous de ça et il faut en tenir compte en politique. »

Jean-Noël Grenier a littéralement soulevé la foule. En rappelant la légitimité de nos demandes visant à mettre un terme au retard salarial du secteur public, il a soutenu que le Front commun ne devrait pas hésiter à recourir à la grève, un moyen légitime et efficace pour régler ce problème.

Est-ce que les débats ont pris fin au terme de cette journée? Certainement pas. Les porte-parole du Front commun ont rappelé l'importance des travaux qui nous attendent : les prochains mois doivent être consacrés aux échanges et aux discussions dans l'ensemble de nos milieux de travail, afin que l'ensemble des syndicats du Front commun soit prêt à avoir recours à la grève si nécessaire. ■

Photo du haut, à gauche : **Les 2500 militantes et militants ont formé une immense chaîne humaine autour de l'Assemblée nationale.**

Photo du haut, à droite : **Les porte-parole du Front commun : Carole Dubé du SISF, Francine Lévesque de la CSN et Daniel Boyer de la FTQ.**





TABLE CENTRALE : LES PARTIES EXPLIQUENT LEURS POSITIONS

Depuis le dépôt des demandes du Front commun et des propositions du Conseil du trésor, les 30 octobre et 15 décembre derniers, cinq rencontres de négociation ont eu lieu à la table centrale. Des rencontres qui ont permis aux deux parties d'exprimer leurs argumentaires respectifs. L'ensemble des sujets n'a pas encore été abordé, mais voici un résumé des échanges ayant eu lieu jusqu'ici.

REVENDEICATION SALARIALE

Le Front commun a pu présenter son argumentaire en appui à sa revendication salariale. Celle-ci vise d'abord et avant tout à mettre un terme au retard de 7,6% de la rémunération globale des employés de l'État par rapport aux autres travailleurs québécois. Les porte-parole du Front commun ont fait valoir que les offres du gouvernement (gel salarial de 2 ans, 1% par année pour les 3 autres années) auraient de durs impacts : en plus de voir leur pouvoir d'achat reculer de 7%, les salariés de l'État verraient leur retard salarial atteindre près de 15%. À la fin de cette présentation, les négociateurs du Front commun ont partagé à leurs vis-à-vis la vidéo portant sur notre revendication salariale, qui peut être consultée sur le site du Front commun : frontcommun.org.

RÉGIME DE RETRAITE

Pour le Conseil du trésor, les régimes de retraite à prestations déterminées constituent le meilleur moyen pour assurer des revenus à la retraite. De leur propre aveu, le RREGOP est en très bonne santé financière et sa capitalisation avoisine 100%. Toutefois, en s'appuyant sur des extraits du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois – le Rapport D'Amours qui, faut-il le rappeler, ne traite pas de notre régime de retraite –, le Conseil du trésor considère qu'on ne peut plus gérer le RREGOP comme avant. Tout en reconnaissant que des modifications ont été apportées lors de la dernière négociation, celles-ci seraient insuffisantes. À long terme, des modifications plus structurantes seraient nécessaires pour assurer la pérennité du régime de retraite.

RELATIVITÉS SALARIALES

Les porte-parole du Conseil du trésor ont pu expliquer le sens qu'ils entendent donner à la démarche: d'abord régler les plaintes de 2010 ayant égard à l'équité salariale et s'entendre sur le maintien de l'équité de 2015 avant de pouvoir aborder les travaux portant sur les relativités. Nos négociateurs ont rappelé que les plaintes en équité salariale, encadrées par la Loi sur l'équité salariale, ne sont pas un objet de négociation et que le Front commun n'a aucun mandat pour traiter de la question: ce sont les organisations syndicales membres du Front commun ou leurs affiliés qui ont cette responsabilité.

OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Le Conseil du trésor a d'abord tenu à clarifier les balises entourant la question des ouvriers spécialisés. Pour le Front commun, cette démarche a été faite par les deux parties depuis 2010, la question étant aujourd'hui de savoir si le Conseil du trésor est prêt à apporter les correctifs salariaux qui s'imposent. Le Front commun a réitéré ses demandes: elles se retrouvent dans les recommandations syndicales du rapport final du Groupe de travail sur les ouvriers spécialisés, déposé en 2013.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

À la demande du Conseil du trésor, le Front commun a clarifié le sens de ses revendications ayant trait aux démarches d'organisation du travail et de qualité de vie au travail (lutte contre le secteur privé, protection de l'autonomie professionnelle, arrêt de la précarisation du travail et conciliation famille-travail-études). Pour le Front commun, il importe que les parties puissent faire le suivi des négociations sectorielles à ce sujet, afin d'éviter les blocages et d'identifier les mandats et les ressources devant être dégagés. ■



En présence de l'animateur Jean-Philippe Cipriani, Tasha Kheiriddin, Gilles Duceppe, Laurence-Léa Fontaine et Jean-Noël Grenier ont pris part au grand débat contradictoire sur la grève dans le secteur public.

AJUSTEMENT DE 1 % AU 31 MARS

Les salaires des employés du secteur public ont été majorés de 1% le 31 mars dernier. La convention collective négociée en 2010 prévoyait que, si les augmentations salariales étaient inférieures, en cours de convention, à l'augmentation du coût de la vie, une majoration maximum de 1% pourrait être accordée en fin de convention. Ce qui fut le cas. Toutefois, malgré cette hausse de salaire, l'inflation pendant la durée de la convention collective aura été de 1,3% plus élevée que les augmentations salariales versées par le gouvernement.